

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence par le nom de Dieu, Celui Qui accorde Sa miséricorde
aux croyants et aux non croyants dans le bas monde mais aux seuls croyants dans l’au-delà,
Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

La louange est à Dieu le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Que l’honneur et l’élévation en degrés soient accordés à notre maître محمد Mouhammad
le Messager de Dieu, ainsi que la préservation de sa communauté
de ce que le Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n°1116

Le vendredi 12 février 2021

Le simple fait d’appeler au secours autre que Dieu ne revient pas à attribuer un associé à Dieu

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله

*Al-hamdou lil-Lahi¹ was-salatou was-salamou ^ala sayyidina محمد Mouhammadin raçouli
l-Lah ; ya ‘ayyouha l-ladhina ‘amanou t-tağou l-Lah.*

La louange est à Dieu, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons sa bonne guidée, nous Le remercions, nous demandons qu’Il nous pardonne et nous nous repentons à Lui. Nous demandons que Dieu nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres.

Celui que Dieu guide, nul ne peut l’égarer et celui qu’Il égare, nul ne peut le guider. Et je témoigne qu’il n’est de dieu que Dieu, qu’Il est le dieu unique et qu’Il n’a pas d’associé, ni de semblable, ni d’équivalent, ni d’égal, qu’Il est exempt de limites, qu’Il n’a pas de corps ni de membres, qu’Il est unique et qu’Il n’a besoin de rien, qu’Il n’engendre pas, n’est pas engendré et n’a point d’équivalent.

Et je témoigne que notre maître et notre bien-aimé, notre éminence et notre guide, celui qui est une source de joie pour nous, محمد Mouhammad, est Son esclave et Son Messager, celui qu’Il a élu et Son bien-aimé, celui que Dieu a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, en tant que guide, annonciateur de bonnes nouvelles et avertisseur d’un châtement.

¹ Il s’agit des piliers selon *Ach-Chafi’iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

Ô Dieu, honore et élève davantage en degré notre maître مُحَمَّد *Mouhammad*, celui qui a appelé au bien et à la bonne voie, celui qui a instauré pour sa communauté la voie de la réussite, celui qui lui a indiqué la voie du succès, ainsi que sa parenté et ses meilleurs compagnons.

Esclaves de Dieu, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de Dieu, alors craignez Dieu, vous, esclaves de Dieu, en suivant sa Loi, l'enseignement révélé à Son prophète, en œuvrant conformément à ce qu'il a amené, et empressez-vous dans les actes d'obéissance avant que la vie ne s'achève, avant que votre terme n'arrive, pour obtenir les bonnes œuvres afin qu'elles soient plus lourdes dans la Balance au Jour du jugement.

Notre Seigneur dit :

﴿ فَأَمَّا مَنْ ثَقُلَتْ مَوَازِينُهُ ﴿٦٠﴾ فَهُوَ فِي عِيشَةٍ رَاضِيَةٍ ﴿٦١﴾ وَأَمَّا مَنْ خَفَّتْ مَوَازِينُهُ ﴿٦٢﴾ فَأُمُّهُ هَاوِيَةٌ ﴿٦٣﴾ ﴾

(fa 'amma man thaqoulat mawazinouh fahouwa fi 'ichatin radiyah wa 'amma man khaffat mawazinou fa 'oummouhou hawiyah)

[101 / 6 à 9] ce qui signifie : « **Celui dont les bonnes œuvres seront plus lourdes dans la Balance sera dans une vie aisée et satisfaisante, et celui dont les bonnes œuvres seront plus légères dans la Balance, alors sa demeure sera l'enfer.** »

At-Tirmidhiyy a rapporté dans ses *Sounan* d'après *Abou Hourayrah*, que Dieu l'agrée, que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

((إِذَا مَاتَ ابْنُ آدَمَ انْقَطَعَ عَمَلُهُ إِلَّا مِنْ ثَلَاثٍ صَدَقَةٍ جَارِيَةٍ وَعِلْمٍ يُنْتَفَعُ بِهِ وَوَلَدٍ صَالِحٍ يَدْعُو لَهُ))

('idha mata bnou 'Adama nqata^a ^amalouhou 'il-la min thalath sadaqatin jariyah wa^ilmin yountafa^ou bihi wawaladin salihin yad^ou lah)

ce qui signifie : « **Lorsque le fils de 'Adam meurt, ses actes sont interrompus sauf ce qui lui parviendra de trois sources : une aumône qui court, une science dont on tire profit et un enfant vertueux qui lui fait des invocations.** »

La signification de sa parole انْقَطَعَ عَمَلُهُ ('inqata^a ^amalouh) qui signifie : « **ses actes seront interrompus** » veut dire que les actes dont il est responsable, les actes qui lui rapporteront des récompenses seront interrompus par la mort de chaque être humain, sauf les actes provenant de ces trois sources-là qui sont par sa cause.

Quelqu'un qui a laissé une science dont on profite après lui, quand il meurt, il aura une récompense qui lui parviendra tant que les gens profiteront de la science qu'il a laissée derrière lui après sa mort, car il aura été la cause pour qu'ils en profitent.

Si quelqu'un a laissé une aumône qui court, il a construit par exemple une mosquée ou une école pour qu'on y enseigne une science utile ou ce qui est de cet ordre, alors il aura des récompenses qui lui parviendront chaque fois que des gens profiteront de ce qu'il a fait, parce qu'il aura été la cause pour cela.

Enfin, si quelqu'un meurt en ayant un fils vertueux qui lui fait une invocation, ou plus particulièrement qui invoque Dieu de lui accorder une récompense semblable à sa récitation du قرآن *Qour'an* ou ce qui est de cet ordre, ce mort obtient une récompense en raison de la vertu de son fils, car cette vertu sera due à la bonne éducation qu'il lui avait donnée, et à l'enseignement qu'il lui avait assuré pour qu'il soit vertueux.

Quant à ce qui a été confirmé par l'observation directe et par *tawatour* et qui est arrivé à certains musulmans vertueux dans leur tombe, qu'ils y faisaient la prière ou qu'ils y récitaient le قرآن *Qour'an*, ces actes-là ne leur rapportent pas de récompenses, car ils ne sont plus responsables.

Le Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a ainsi attiré l'attention de sa communauté que les œuvres qui sont sources de récompenses seront interrompues par la mort des humains. Alors qu'ils s'empressent d'accomplir des bonnes œuvres avant de mourir. Il n'y a pas dans ce حديث *hadith* ce qu'ont prétendu certains, que le Prophète étant mort, il n'aurait donc plus d'action de sa part après sa mort et ne profiterait plus aux autres, et qu'il ne serait pas permis de l'appeler après sa mort en disant : يا مُحَمَّد (ya *Mouhammad*) ou يا رَسُولَ اللهِ (ya *Raçoula l-Lah...*). Ils ont même prétendu que ce serait une sorte de *chirk* –d'association à Dieu– qui ferait sortir de l'Islam. La prétention de ces gens-là est contraire à la croyance qu'ont toujours eu les musulmans, qu'ils soient du *Salaf* –les musulmans des trois premiers siècles de l'Hégire– ou du *Khalaf* –les musulmans des siècles suivants–. Ces gens-là prétendent appuyer leur prétention avec ce حديث *hadith* :

((إِذَا مَاتَ ابْنُ آدَمَ انْقَطَعَ عَمَلُهُ إِلَّا مِنْ ثَلَاثٍ))

(*'idha mātā bnou 'Adama nqata^a ^amalouh*)

qui signifie : « **Lorsque le fils de 'Adam meurt, ses actes sont interrompus.** »

Il n'y a dans ce حديث *hadith* aucune preuve de ce qu'ils prétendent. En effet, le sens de ce حديث *hadith*, comme nous l'avons indiqué plus haut, c'est que les actes dont la personne est responsable, pour lesquels elle peut avoir des récompenses, seront interrompus, et non pas que le défunt serait comme un bout de bois après avoir été enterré, qu'il ne ressentirait plus rien du tout, qu'il n'entendrait plus ou qu'il ne dirait plus rien. Comment en serait-il ainsi alors qu'il est confirmé, comme l'ont rapporté *Ibnou Majah* et d'autres, que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est vivant dans sa tombe et que les actes de sa communauté lui sont exposés ?! Lorsqu'il y voit du bien, il fait la louange à Dieu pour cela, et quand il y voit autre chose, il demande le pardon en faveur de la communauté.

Il a également été confirmé qu'il rend le *salām* à ceux qui le lui passe lorsqu'ils se rendent auprès de sa tombe, et que lorsque quelqu'un est éloigné et lui passe le *salām*, ce *salām* lui est transmis.

Nous avons vu dans les cours au sujet du *Mi^raj* –l'Ascension–, comment notre Maître *Mouça* عَلَيْهِ السَّلَام a profité à la communauté de مُحَمَّد *Mouhammad* عَلَيْهِ السَّلَام. Il a ainsi indiqué à notre Maître مُحَمَّد *Mouhammad* de demander à Dieu l'allègement des prières obligatoires. Au lieu de cinquante, elles sont passées à cinq par jour et nuit. Il y a en tout cela des preuves claires qu'un mort peut profiter après sa mort, par la volonté de Dieu.

Quant à ce que font certains impudents qui accusent les musulmans d'être des mécréants parce qu'ils appellent au secours le Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ lors des épreuves, c'est une accusation sans fondement. En effet, si une personne vivante profite à quelqu'un qui l'appelle, elle ne lui profite que par la volonté de Dieu, parce qu'elle est une cause. Quant à Celui Qui crée le profit et la nuisance, c'est Dieu, parce qu'il n'y a pas de créateur sinon Dieu, il n'y a aucun créateur de quoi que ce soit si ce n'est Dieu.

Un mort également peut profiter à quelqu'un qui l'appelle, et ce par la volonté de Dieu, à titre de cause, grâce à l'invocation qu'il adressera à Dieu pour qu'Il règle l'affaire de celui qui l'appelle au secours. Ainsi, les morts et les vivants sont équivalents dans le fait que les uns comme les autres n'ont aucune influence pour créer un profit ou une nuisance, mais ne sont, les uns comme les autres, que des causes, alors que le Créateur du profit et de la nuisance, c'est Dieu.

Vous qui vous précipitez à déclarer mécréant la communauté, arrêtez-vous un instant pour réfléchir... Lorsque vous êtes malade et que vous prenez un médicament et que vous guérissez... n'est-ce pas que la guérison est par la création de Dieu ?! N'est-ce pas que vous donc pris le médicament comme cause de guérison ? Direz-vous de vous-même que vous avez attribué un associé à Dieu parce que vous avez pris le médicament comme cause de guérison ?! Nous ne pensons pas que vous irez jusqu'à dire une chose pareille ! Donc si quelqu'un prend un médicament que telle ou telle autre personne a fabriqué, il n'attribue pas d'associé à Dieu en prenant le médicament, en tant que cause pour la guérison, tout en ayant la certitude que c'est Dieu Qui est le Créateur du profit et de la nuisance, de la maladie et de la guérison. Comment alors deviendrait mécréant celui qui prend le Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ comme cause pour obtenir ce qu'il souhaite ?!

Mes frères de foi, les compagnons, que Dieu les agrée, ont bien compris du Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ le caractère permis d'appeler au secours le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ après sa mort. Il y a par exemple عبد الله ^Abdou l-Lah Ibnou ^Oumar, que Dieu l'agrée lui et son père, et d'autres qui l'ont fait. Ainsi, Al-Boukhariyy a rapporté dans son livre *Al-'Adabou l-Moufrad* au chapitre *Ce que l'homme dit lorsque sa jambe est paralysée*, que la jambe de Ibnou ^Oumar avait été atteinte de *khadar* –une maladie– c'est-à-dire que sa jambe s'était comme paralysée. Alors un homme lui avait dit : « Cite la personne que tu aimes le plus ! » عبد الله ^Abdou l-Lah Ibnou ^Oumar avait dit :

((يَا مُحَمَّد))

(*ya Mouhammad*) Fin de citation

Et dans la version rapportée par Ibnou s-Sounniyy, il a dit : يَا مُحَمَّداه (*ya Mouhammadah*), c'est alors qu'il s'est relevé et qu'il a pu marcher à nouveau. Fin de citation

Dans une autre version également, il a dit : يَا مُحَمَّد (*ya Mouhammad*) et c'est comme s'il a été délivré d'une entrave² Fin de citation C'est-à-dire que cette maladie qui est comme une paralysie s'en est allée. Ce qui s'est produit de la part de عبد الله ^Abdou l-Lah Ibnou ^Oumar, est un appel

² *Iqal* : Il a comparé son redressement à celui d'un chameau dont les pattes étaient ligotées et qu'on délivre, et qui se redresse d'un seul coup.

au secours adressé au Messager de Dieu avec les termes : يا مُحَمَّد « *Ya Mouhammad !* » alors que chez ces impudents qui se précipitent dans la déclaration de mécréance, l'*istighathah* –l'appel au secours– adressé au Prophète عَلَيْهِ الصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ après sa mort serait un *chirk* –une association à Dieu–.

Que vont-ils encore dire après toutes ces preuves ?! Est ce qu'ils vont abandonner leur avis déclarant mécréant celui qui appelle en disant يا مُحَمَّداه (*ya Mouhammadah*) ou alors vont-ils accuser عبد الله ^*Abdou l-Lah Ibnou ^Oumar* de pratiquer le *chirk*, ce grand compagnon au sujet duquel le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

((إِنَّهُ رَجُلٌ صَالِحٌ))

ce qui signifie : « **Certes, c'est un homme salih –vertueux.** »

Mes frères de foi, ce n'est pas du *chirk* lorsque les musulmans disent lors d'une épreuve : يا مُحَمَّد (*ya Mouhammad*) « *Ô Mouhammad !* » Cela veut simplement dire : « *Ô toi le Messager de Dieu, viens à notre secours en faisant des invocations à Dieu pour qu'Il nous délivre de notre tourment.* »

Mes frères de foi, ce serait une association à Dieu si quelqu'un demandait qu'une créature lui crée une chose quelconque, c'est-à-dire qu'elle lui fasse surgir du néant quelque chose tout comme Dieu crée, ou s'il demandait à une créature de lui pardonner ses péchés, car Dieu dit :

﴿ هَلْ مِنْ خَلْقٍ غَيْرِ اللَّهِ ﴾

(*hal min khaliqin ghayrou l-Lah*)

[35 / 3] ce qui signifie : « **Y-aurait-il un créateur autre que Dieu ?!** » et Dieu dit :

﴿ وَمَنْ يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إِلَّا اللَّهُ ﴾

(*waman yaghfirou dh-dhounouba 'il-la l-Lah*)

[3 / 135] ce qui signifie : « **Qui d'autre que Dieu pardonne les péchés ?!** »

N'est-ce pas que *Jibril* a dit à la Dame *Maryam* :

﴿ لِأَهَبَ لَكَ غُلَامًا زَكِيًّا ﴾

(*li'ahaba laki ghoulaman zakiyya*)

[19 / 19] ce qui signifie : « **Afin que je te fasse don d'un enfant vertueux.** »

Celui qui fait don de l'enfant, en l'occurrence اِيسَى ^*Iça*, à *Maryam*, en réalité c'est Dieu. Sauf que Dieu a fait que *Jibril* soit une cause et *Jibril* s'est attribué à lui-même le fait de donner cet enfant.

Il en est de même pour celui qui dit : يا رَسُوْلَ اللهِ (*ya Raçoula l-Lah...*) « *Ô Messager de Dieu* », il sait absolument et pertinemment que le Créateur de l'aide, c'est Dieu, mais que le Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ peut être une cause pour l'obtenir.

Dès lors, on comprend mieux et on prend davantage conscience de la gravité de l'outrance, de la profondeur de l'égarement, et de l'énormité de l'exagération de ceux qui déclarent mécréants ceux qui font le *tawassoul* –en demandant à Dieu par le degré d'une créature honorée– ou bien l'*istighatah* –en appelant au secours une créature–, ou qui disent simplement : يا رَسُوْلَ اللهِ (*ya Raçoula l-Lah...*) « Ô *Messenger de Dieu, je ne vois plus de solution, viens à mon secours, ô Messenger de Dieu !* » ou ce genre d'expressions ! Et ces gens-là se rendent licite, à partir de ces accusations infondées, le sang et les biens des musulmans, tout cela pour propager le chaos sur terre, pour semer le mal et la dissension.

C'est l'aide de Dieu que nous recherchons pour contrer ces gens et leurs semblables, et y aurait-il mieux que Dieu à qui se fier ?! Il est Celui Qui accorde la victoire.

Ayant tenu mes propos, je demande que Dieu me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second Discours :

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله اللهم اغفر للمؤمنين والمؤمنات
Al-hamdou lil-Lahi waç-çalatou was-salamou ^ala sayyidina محمد Mouhammadin raçouli l-Lah. Ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah. Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.